

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Qu'est une tarification sociale ?

La tarification sociale consiste à proposer des tarifs différents aux familles, **en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants au foyer.**

Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus imposables (y compris prestations familiales), tenant compte du nombre d'enfants au foyer. Elle peut être calculée à partir du quotient familial de la CAF qui prend en compte ces deux éléments.

Cette tarification peut prendre en compte des différences entre les familles (ex : familles domiciliées ou non sur la commune) mais **doit s'appliquer de façon égale dans tous les services de restauration gérés par la commune** (ex : il n'est pas possible de mettre en place une tarification uniquement dans les établissements REP/REP+).

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Pourquoi mettre en place ce dispositif ?

« En moyenne, **les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux (40 % d'entre eux) à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées (22 %) et très favorisées (17 %).**

Ce phénomène de désaffection des cantines par les plus démunis est multi-dimensionnel. Des raisons économiques expliquent, tout d'abord, mais partiellement, cette situation. Si en Finlande ou en Suède la restauration scolaire est un service gratuit pour tous, **en France l'adaptation des grilles tarifaires aux ressources des familles, qui est une compétence des collectivités territoriales, n'existe que dans 40 % des établissements de notre enquête,** même si ces politiques se développent fortement actuellement.

Certes les familles les plus nécessiteuses peuvent recevoir une aide grâce à des bourses des collectivités territoriales ou au fonds social de l'établissement, mais les procédures sont lourdes et donc potentiellement dissuasives. »

Etude CNESCO 2017

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Pourquoi mettre en place ce dispositif ?

Si les grandes villes ont les ressources pour organiser une tarification sociale, c'est plus difficile pour les petites.

L'étude IPSOS financée par la Stratégie Pauvreté, menée en mars-avril 2021 auprès de 3 100 communes éligibles à la dotation solidarité rurale « péréquation » (moins de 10 000 habitants), renforce le constat des précédentes enquêtes :

- *Seules 21% de ces communes appliquent une tarification sociale de la restauration scolaire, généralement basée sur les ressources*
 - *Et seulement 10% pour les communes de moins de 1 000 habitants*
- ⇒ **C'est pour réduire cette inégalité que l'Etat s'est engagé à accompagner ces petites communes, majoritairement situées dans les territoires ruraux, et particulièrement les moins favorisées.**
- ⇒ **Depuis le 1^{er} avril 2021, ce sont l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » qui peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat (12 500 communes avec une cantine)**
-

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Qu'est-ce que l'aide de l'Etat aux communes et aux EPCI ?

QUOI ?

Une aide de 3€ pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles

À QUELLES CONDITIONS ?

S'applique aux **cantines des écoles du 1^{er} degré** (maternelles / élémentaires)

- **Au moins 3 tranches de tarification** (3 tarifs distincts), en fonction des revenus et du nombre d'enfants au foyer (ou quotient familial).
- Au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.
- **Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€.**

Une délibération fixe cette tarification sociale avec une durée **fixée** ou **illimitée**.

À QUI ?

- **Les communes éligibles à la fraction « Péréquation » de la dotation de solidarité rurale**
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les EPCI dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

SELON QUELLES MODALITES ?

L'Agence des Services et de Paiement (ASP) assure l'instruction et le paiement de cette mesure.

Pour bénéficier de l'aide, les communes, RPI et EPCI éligibles doivent lui adresser ces documents :

- Le **formulaire d'identification** accompagné de la **délibération** instaurant la tarification sociale
- La **convention triennale** complétée et signée
- Le **formulaire de demande de remboursement** à la fin de chaque trimestre, sous 6 mois maximum

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Ce qui change au 1^{er} août :

Depuis le 1^{er} août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€. Cela correspond à ces montants plafond de revenus par foyer :

	Montant <u>plafond</u> des revenus pour bénéficier du tarif inférieur ou égal à 1€ (pour 1 parent isolé ou 2 parents)
1 enfant	2 500€
2 enfants	3 000€
3 enfants	4 000€
4 enfants	4 500€
5 enfants	5 000€
6 enfants	5 500€

Cet ajustement ne s'appliquera aux communes déjà bénéficiaires qu'au renouvellement de leur convention triennale

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Comment fixer une grille de tarifs ?

Exemples de grilles de tarification sociale éligibles à l'aide de l'Etat :

Quotient familial (€)	Tarif
0 – 499	0,00 € *
500 – 799	1,00€ *
800 et +	3,00 €

Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
0 – 599	0,98 € *	0,88 € *	0,78 € *
600 – 1199	3,16€	2,92 €	2,72€
1200 et +	3,22 €	2,98 €	2,75 €

Tranche	Quotient familial (€)	Temps méridien
T1	0-457	0,70 € *
T2	458-578	1,00 € *
T3	579-750	2,91€
T4	751-950	3,64 €
T5	951-1250	3,82 €
T6	1251-1500	3,89 €
T7	1501-2000	4,00 €
T8	2001 et +	4,19 €

* L'aide de l'Etat de 3€ est versée uniquement pour les tarifs inférieurs ou égaux à 1€

Une tarification proportionnelle est également éligible tant que des tarifs facturés aux familles respectent les exigences (1€ ou moins pour les plus modestes (QF CAF <= 1000€) ; plus d'1€ pour les plus aisées)

→ **Contactez votre Caisse d'allocations familiales** pour vous appuyer sur la répartition des familles avec enfants de votre commune par tranche de quotient familial pour constituer votre grille tarifaire.

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Comment fixer une grille de tarifs ?

Exemples de grilles de tarification sociale non éligibles à l'aide de l'Etat :

QF	Tarif
0 – 599	0,70 €
600 – 999	0,90 €
1000 et +	1,00 €

Au moins une tranche doit être supérieure au tarif d'1€

QF	Tarif
0 – 999	0,70 €
1000 et +	2,90€

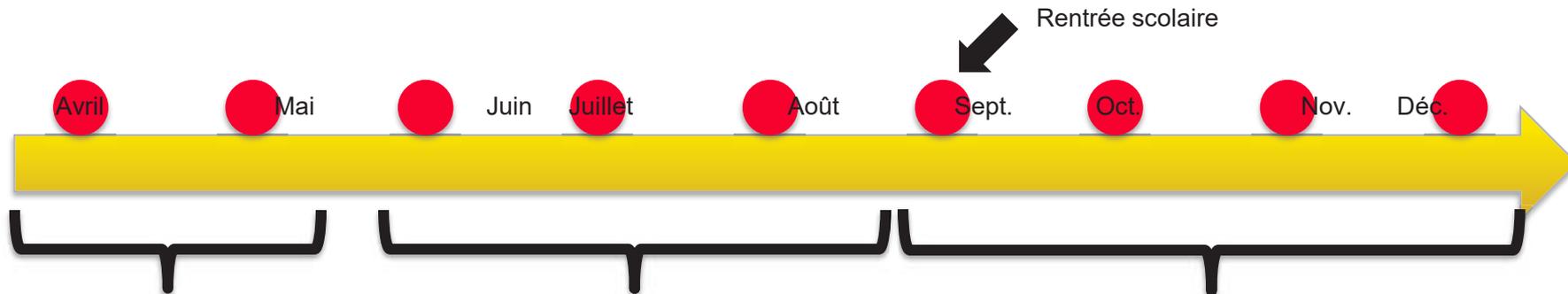
La grille tarifaire doit comporter au moins 3 tranches

QF	Tarif
0 – 599	0,70 €
600 – 1199	0,90 €
1200 et +	2,00 €

Les tarifs inférieur ou égaux à 1€ sont réservés aux familles avec un quotient familial CAF inférieur ou égal à 1 000€

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

...à la rentrée dans ma commune ?



PHASE DE DÉCISION

- **Fixer une grille tarifaire** progressive, avec 3 tranches minimum, dont la plus basse au tarif maximal d'1€.
 - La CAF de votre département peut vous fournir un appui pour la prise en compte des quotients familiaux
 - **Vérifiez auprès de l'ASP l'éligibilité de votre commune et votre grille tarifaire**
- **Prendre une délibération** fixant les nouvelles conditions tarifaires d'accès à la restauration scolaire pour la rentrée.

PHASE DE PRÉPARATION

- Modifier les **formulaires d'inscription**, en demandant une attestation de ressources et la composition du foyer ou directement le quotient familial de la CAF.
- Anticiper, en fonction des inscriptions reçues, **les évolutions organisationnelles** du service.

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- **Adresser le formulaire d'identification et la convention triennale** à l'ASP.
- **Effectuer un suivi par quadrimestre des repas servis** aux élèves des écoles du 1^{er} degré et notamment des repas à 1€.
- **Transmettre les demandes de remboursement à l'ASP à la fin de chaque quadrimestre (au plus tard 6 mois après)** afin d'obtenir le versement de l'aide.

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Quels avantages ?

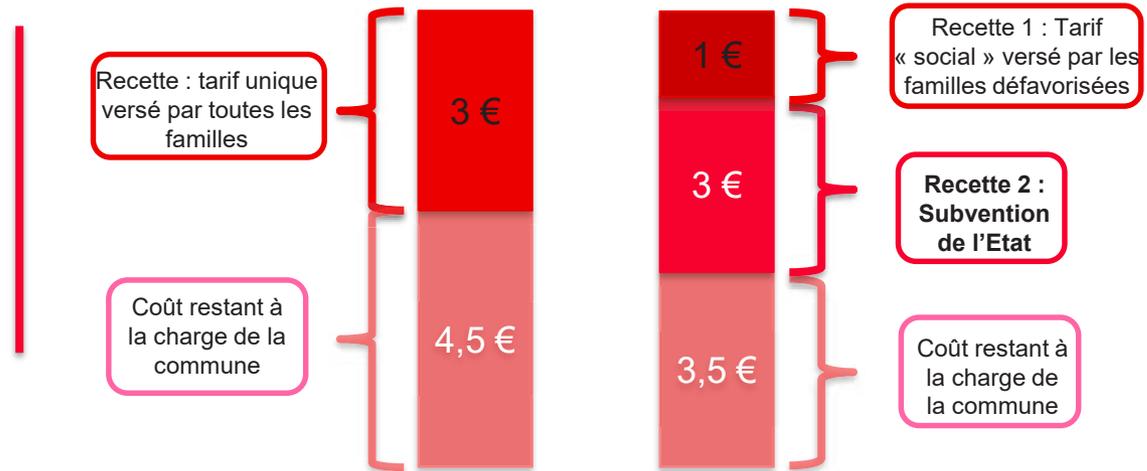
Exemple :

Pour une commune X, le **coût moyen d'un repas servi à la cantine scolaire est de 7,5 €**. Le tarif facturé aux usagers est de 3 € par repas. Le reste à charge pour la commune est de 4,5€.

La **subvention de 3 €** est conçue comme une **compensation du manque à gagner** de la commune qui met en œuvre la tarification sociale avec un tarif plafond d'1€ pour les familles les plus modestes.

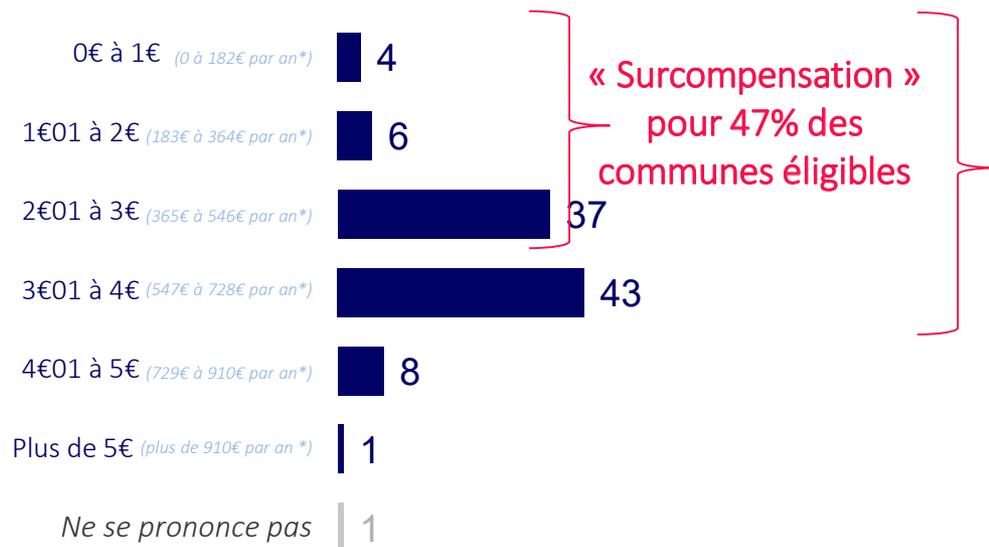
Dans cet exemple, l'Etat offre ainsi une **prise en charge de 40 %** du coût d'un repas.

EXEMPLE DE STRUCTURE DE DÉPENSES PAR REPAS POUR LA COMMUNE



ENQUETE IPSOS AVRIL 2021 PRIX DE REPAS MINIMUM DANS LA COMMUNE

4€ ou moins 90



« Surcompensation »
pour 47% des
communes éligibles

Compensation totale de l'abaissement du tarif
pour 90% des communes éligibles
(qui proposent des repas inférieurs ou égal à 4
euros, quel que soit le mode de tarification
appliqué)



BASE : 3107 COMMUNES ÉLIGIBLES À LA DSR CIBLE (1/3) OU PÉRÉQUATION (2/3) AYANT LA COMPÉTENCE
CANTINE

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Un dispositif plébiscité

Les résultats témoignent du succès de la mesure :

- **115 000 élèves** bénéficient actuellement de repas à 1€ ou moins
- **1 547 collectivités** engagées, soit près d'**1 commune éligible sur 8**
- 9 333 500 repas à 1€ ou moins distribués depuis le début de la mesure en avril 2019

Les collectivités apprécient :

- La simplicité du dispositif
 - L'augmentation des élèves déjeunant à la cantine, mais de façon non massive
 - La réduction des impayés
-

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Vous êtes intéressés par le dispositif ?

Pour toute information sur le dispositif :

- ⇒ Rendez-vous sur le site de l'ASP, où vous trouverez les **informations & documents utiles** :
<https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>
 - ⇒ Vous pouvez solliciter le **Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté**.
Son rôle est de favoriser la mise en œuvre dans votre région des mesures de la Stratégie Pauvreté, notamment les dispositifs d'aide de l'Etat en direction des communes et des EPCI.
Il pourra vous accompagner dans la mise en place de cette mesure.
 - ⇒ **Les sous-préfectures** peuvent également vous renseigner sur ce dispositif.
-

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Vous êtes intéressés par le dispositif ?

Pour toute question concernant la mise en place d'une tarification sociale basée sur le quotient familial :

⇒ Contactez votre Caisse d'allocations familiales



Pour toute question concernant les critères d'éligibilité :

⇒ Contactez l'Agence de services et de paiement (ASP)

Tél : **05 49 37 56 30**

Email : aidecantinescolaire@asp-public.fr

<https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>

Pour plus d'informations sur cette mesure de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/agir-contre-les-inegalites-des-le-plus-jeune-age/article/tarification-sociale-des-cantines>